



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Gestipattes : un nouveau service en ligne **pour l'enregistrement canin!**

Dolbeau-Mistassini, le 12 avril 2021 – Grâce à l'acquisition du système Gestipattes, la Ville de Dolbeau-Mistassini fait un pas de plus dans son offre de service Web et offre dès maintenant **l'achat, le renouvellement ou l'annulation d'une licence canine** en ligne.

Un lien vers le système est accessible dans les sections [Services en ligne](#) et [Animaux](#) du site Web de la Ville. Bien que les citoyens soient encouragés à utiliser ce nouveau service, particulièrement dans le contexte sanitaire actuel, il sera encore possible pour ceux qui le désirent de se présenter à l'hôtel de ville pour obtenir le service.

Puisque les municipalités ont, depuis le début janvier, de nouvelles responsabilités en matière de gestions des animaux, **Gestipattes s'avère également un bon outil** pour le signalement des chiens dangereux. Le service offre notamment la possibilité aux citoyens de signaler un chien.

Le service a été acquis au coût de 13 500 \$ et présentera une dépense récurrente d'environ 2 000 \$ par année, financé à même les revenus des licences.

La Ville de Dolbeau-Mistassini rappelle que la nouvelle réglementation sur les animaux présente des amendes importantes ainsi qu'un resserrement de l'application des règles pour les propriétaires d'animaux ne se conformant pas à certaines dispositions, dont le fait qu'un chien doit disposer d'une licence, être en laisse en tout temps dans un espace public et être maintenu sur le terrain de son propriétaire, soit par une clôture ou une attache solide.

– 30 –

Sources : Christine Sauvageau
Conseillère en communication et relation avec le milieu
Ville de Dolbeau-Mistassini
418 276-0160, poste 2071 ou 418 218-0522
communications@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca